

Zeitschrift:	Revue économique franco-suisse
Herausgeber:	Chambre de commerce suisse en France
Band:	71 (1991)
Heft:	3
Artikel:	Paris crée sa première pépinière d'entreprises "Paris Avenir Soleillet"
Autor:	Mouret, Jean-Claude
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-887030

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Paris crée sa première pépinière d'entreprises “Paris Avenir Soleillet”

Jean-Claude Mouret, Responsable de la Direction de L'Information, de l'Appui et du Développement International des Entreprises, Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

Chaque région, chaque département, chaque municipalité cherchent à favoriser la création, le développement et le maintien d'activités économiques sur son territoire, dans la mesure où elles sont créatrices de richesses et d'emplois.

La région Ile-de-France, malgré sa taille économique (27 % de la valeur ajoutée nationale et 22 % des emplois), développe aussi des mesures incitatives vis-à-vis des entreprises à la fois pour participer au rééquilibrage de son tissu économique et pour endiguer une “tertiairisation” de son économie.

La Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP) participe activement à ces opérations qui s'inscrivent dans sa mission d'équipement et d'aménagement du territoire.

La spécificité de l'Ile-de-France est d'être une région aux poids économique et culturel très importants mais qui est victime de son succès ; des locaux chers, des salaires élevés et des temps de transport longs.

La Chambre de commerce et d'industrie de Paris, qui couvre les quatre départements des Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Paris intra-muros, a mis en place divers services qui répondent aux objectifs d'accueil des petites et moyennes entreprises en offrant des structures à faibles loyers. Outre les entrepôts de Pantin, elle a créé cinq hôtels d'activités : Saint-Maur-des-Fossés (6 700 m² - 18 entreprises), Elancourt (4 850 m² - 10 entreprises),

Les Richardets (4 200 m² - 10 entreprises), Les “Lilas” I (3 500 m² - 16 entreprises), Les “Lilas” II (2 830 m² - 14 entreprises). C'est au sein de ce dernier hôtel industriel que se situe la première pépinière d'entreprises de Paris ouverte en juin dernier.



Pépinière des “Lilas” II

Photographie : V. Hodapp. © Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.

Il était surprenant qu'aucune pépinière d'entreprises n'ait encore vu le jour à Paris même. En effet, la majorité des grandes villes européennes (Londres, Berlin, Stockholm, etc.) ont déjà des réalisations à leur actif et la quasi-totalité des capitales régionales françaises ont réalisé ou préparent des projets de technopoles ou de parcs scientifiques intégrant une Pépinière d'Entreprises.

Cette formule permet d'améliorer les taux de “natalité”, de croissance et de rentabilité des entreprises. Elle offre l'avantage de réduire certaines charges fixes en les transformant en charges variables, tout en offrant à l'entreprise nouvelle un environnement porteur.

En un an, “Paris Avenir Soleillet” a examiné 52 projets présélectionnés de création d'entreprises de production ou de services à l'industrie, dont 31 ont été retenus, représentant 105 emplois directs alors que le “remplissage” a été étalé sur les 12 mois. Le niveau moyen de formation des créateurs est supérieur à BAC+5, celui des collaborateurs, pour 75 %, à BAC+3, ce qui correspond aux PMI innovantes dans les secteurs de hautes technologies.

Par ailleurs, la Chambre de commerce et d'industrie de Paris développe toute une gamme de services d'aide et d'appui à la création d'entreprise :

- formalités,
- élaboration de Business Plan,
- conseil en matière juridique, fiscale...,
- protection industrielle,
- études de débouchés en France et à l'étranger,
- information économique au travers de banques de données.

Toutes ces activités sont regroupées au sein de la Direction de l'Information, de l'Appui et du Développement International des Entreprises (DIADI), qui est implantée à la Bourse de Commerce, véritable "Maison de l'Entreprise".

A noter, par ailleurs, que la CCIP participe activement aux travaux de l'Agence pour l'implantation des entreprises en Ile-de-France, structure créée par le Conseil Régional Ile-de-France, dont l'objectif est de promouvoir l'investissement étranger dans la région. Grâce à l'action de cette Agence, 31 nouveaux sièges sociaux d'entreprises étrangères se sont installés en Ile-de-France. ■

Les caractéristiques de la Pépinière "Paris Avenir Soleillet"

Capacité d'accueil : 34 entreprises
Locaux de 45 m² en moyenne, allant de 11 à 79 m², totalisant 1 529 m² mis à disposition pour 23 mois au maximum (convention d'occupation précaire).

Parties communes : Espace paysagé - Cuisine pour les réceptions - Aire de déchargement - 3 salles de réunion - Parkings en sous-sol - Accueil et services - Monte-chage - Terrasses

Conditions financières :

Moyennant une redevance forfaitaire de 106/m²/mois/HT :

- les locaux meublés, équipés et leur assurance,

- les charges communes
- l'accès aux services (permanence téléphonique, télécopieur, photocopieur, reliuse, traitement de textes WORD 5, imprimante laser...)

Facturé selon les consommations : téléphone, télécopie, photocopie, reliure, dactylographie, salle de réunion, parking, etc.

Les conditions d'admission :

Pour entrer dans la Pépinière d'Entreprises "Paris Avenir Soleillet", la Société doit avoir moins d'un an d'existence ainsi qu'une activité industrielle ou de service à l'industrie

Présidé par un membre élu de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, le Comité de Sélection, composé de 9 membres représentant les partenaires et les actionnaires, étudie les dossiers des candidats à la Pépinière, les reçoit et se prononce sur leur admission.

Les partenaires :

- La Ville de Paris
- Le Conseil Régional Ile-de-France
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris
- Le Ministère de l'Industrie et de la Recherche (DRIR)

Ses actionnaires

- L'AGRR (Association Générale de Retraites par Répartition)
- La SRMI (Société Rhodanienne Mobilière et Immobilière - C.L.)
- La SCIRPAZA (Société Civile de la Région Parisienne pour l'Aménagement de Zones d'Activités)
- SOFIPARIL (Société de Financement et de Prise de Participation dans les PME Industrielles d'Ile-de-France).

Pour tout renseignement, s'adresser à la DIADI

Bourse de Commerce
2, rue de Viarmes
75001 Paris
Tél. (1) 45 08 35 00 - Fax (1) 45 08 38 51

Étudier, évaluer
louer et gérer
vendre et acheter
TOUS
BIENS IMMOBILIERS

60 ans de présence
et d'expérience à PARIS



Appelez

NEVEU & Cie
75016 PARIS
103, bd de Montmorency
Tél. 16 (1) 47.43.96.96
Fax 16 (1) 47.43.19.29

Président-Directeur Général : Xavier BRUN